

## Dossier de consultation :

# Action « DECLIC EMPLOI »

Dans le cadre d'un projet cofinancé par les fonds européens, la Mission Locale du Velay propose un dispositif visant à optimiser les perspectives d'employabilité de jeunes. Ce dispositif est composé d'une batterie d'outils pour accompagner et dynamiser l'engagement des jeunes dans une démarche active de recherche d'emploi.

Parmi ces outils, l'immersion en entreprise constitue un support majeur. Mais pour optimiser les chances de réussite de ce qui sera souvent une première expérience de travail, nous proposons un accompagnement préparatoire et pendant la séquence en entreprise.

Dans cette optique, la Mission Locale souhaite faire appel aux agences d'intérim pour compléter son offre de service dans le cadre d'une prestation intitulée DECLIC EMPLOI.

### Contenu de la prestation d'accompagnement attendue :

La difficulté pour certains jeunes d'intégrer le monde du travail lié à la méconnaissance de l'entreprise, au manque d'expérience et à un manque de confiance en soi entraînent une dévalorisation de la notion de travail.

La finalité de DECLIC EMPLOI est de mettre le jeune en situation ordinaire de travail et de lui en montrer toutes les facettes et de mettre en avant des compétences.

A cet effet, l'agence d'intérim déclenchera une mission intérimaire d'une semaine auprès d'une entreprise partenaire de l'opération ou cliente de l'ETT. Elle formalisera la mission avec la structure accueillant le jeune : Contrat de mission, fiche de paie....

Le principal objectif justifiant le recours à la prestation pour laquelle nous vous sollicitons vise à optimiser les chances de réussite de cette expérience de travail.

Dans cette optique, la prestation attendue consistera à préparer le jeune en amont de la mission qui lui sera confiée. L'inscription à l'agence devra être facilitée, rapide et en présentiel.

Si vous êtes intéressé vous voudrez bien nous faire parvenir une proposition dans laquelle vous indiquerez :

- les modalités de mise en œuvre de la prestation DECLIC
- les supports que vous envisagez d'utiliser, pour la préparation du jeune en amont du déclenchement de la mission d'intérim.
- vos références en matière d'expertise et ou d'expérience dans le domaine du « coaching »
- le coût unitaire et global détaillé de la prestation.

Le prestataire sera également soumis au respect des obligations communautaires liées au cofinancement FSE soit :

- Les obligations de publicité (communication auprès des participants dans le cadre de la prestation du soutien du FSE; présence de la charte graphique complète sur l'ensemble des supports utilisés par le prestataire)
- Les principes horizontaux : Egalité femmes-hommes, Egalité des chances et non-discrimination, Développement durable. Veillez à détailler dans votre réponse comment seront pris en compte ces obligations.
- Les contrôles durant la mise en œuvre de la prestation et durant l'exécution de l'opération : le prestataire est tenu de recevoir les représentants des services de l'Etat et/ou les représentants de la Mission Locale si toutefois un contrôle sur place est réalisé. Il tiendra à disposition des agents l'ensemble des éléments liés à la prestation et se soumettra à tous contrôles nécessaires sans faire obstruction aux représentants sus mentionnés ».

#### Nombre de jeunes et de missions prévues entre le 01/02/2025 et le 31/12/2025

12 jeunes pour 12 missions d'intérim d'une semaine maximum. Votre proposition sera détaillée en unité étant entendue qu'une entreprise pourra être retenue pour tout ou partie de la prestation globale.

Les propositions seront adressées sous pli cacheté à Madame la directrice de la Mission Locale **au plus tard le 24 janvier 2025.**

La sélection s'effectuera selon les critères suivant :

les modalités de mise en œuvre de la prestation DECLIC	30%
les supports que vous envisagez d'utiliser, pour la préparation du jeune en amont du déclenchement de la mission d'intérim.	20%
vos références en matière d'expertise et ou d'expérience dans le domaine du « coaching »	20%
le coût global détaillé de la prestation pour un DECLIC	30%